



MAIRIE DE CHUZELLES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

MODIFICATION N°1 DU P.L.U. DE CHUZELLES

A partir **du mardi 3 septembre 2019 à 8H30 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019 à 11H30**, il sera procédé à une enquête publique dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU de Chuzelles.

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme porte sur les axes suivants :

- mettre à jour le PLU vis-vis de la loi ALUR (suppression des Coefficients d'Occupation des Sols),
- introduire un coefficient d'emprise au sol dans les zones urbaines Ub, UC, Ud et dans la zone à urbaniser AUd,
- Introduire des règles permettant de limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux dans les zones urbaines et à urbaniser du PLU,
- faire évoluer les servitudes de mixité sociale inscrites au PLU,
- revoir les normes minimales de stationnement pour les constructions autres que l'habitat dans les zones Ub, Uc, Ud et AUd,
- supprimer l'emplacement réservé n°9 et réduire l'emplacement réservé n°10 et la servitude non aedificandi, secteur « Boussole »,
- clarifier ou préciser la rédaction de certaines dispositions du règlement notamment pour les articles 6, 7, 10, 11,
- corriger des erreurs matérielles.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations du public ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

Monsieur Jean-Claude CANOSSINI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête :

- au siège de l'enquête en mairie de Chuzelles, 1 place de la mairie, 38200 CHUZELLES, les mardis et jeudis de 8 h 30 à 11 h 30 ainsi que les mercredis et vendredis de 15 h 45 à 18 h 45

- ou au siège de Vienne Condrieu Agglomération (service Planification), 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique situé en mairie et au siège de Vienne Condrieu Agglomération. Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la commune <http://www.mairie-chuzelles.fr>.

Le public pourra transmettre ses observations :

- par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Chuzelles, 1 place de la Mairie, 38200 CHUZELLES ;
- ou par courrier électronique à l'adresse suivante : modif1plu@mairie-chuzelles.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Chuzelles pour recevoir ses observations lors de ses permanences :

- le mercredi 11 septembre 2019 de 15h45 à 18H45
- le vendredi 20 septembre 2019 de 15H45 à 18H45
- le jeudi 3 octobre 2019 de 09h00 à 11H30

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Chuzelles et à Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que sur les sites internet : <http://www.mairie-chuzelles.fr> et <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr>

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée au secrétariat de la mairie de Chuzelles - tel : 04.74.57.90.97.